

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Bretagne

Rennes, le 22 mai 2024

Service d'appui (CoPrEv)  
à la Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne

Contact : secrétariat CoPrEv  
02 99 33 42 92  
mrae-bretagne.appui@developpement-durable.gouv.fr  
Réf. Garance n° 2024-011539

Monsieur le Président,

Le service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (Ae) accuse réception, le 17 mai 2024, du dossier relatif au projet de création d'une base VTT Trial à Saint-Thurial (35) que vous lui avez transmis pour avis de l'autorité environnementale.

À compter de cette date de réception, et conformément à l'article R. 122-7 du code de l'environnement, la MRAe dispose d'un délai de 2 mois pour formuler son avis, soit d'ici au 17 juillet 2024. À défaut, une information relative à l'absence d'observation de l'Ae émise dans le délai imparti vous sera transmise, permettant à la procédure administrative de se poursuivre normalement.

L'avis de l'Ae ou, le cas échéant, l'information relative à l'absence d'observation de l'autorité environnementale émise dans le délai imparti, sera publié sur le site internet de la MRAe Bretagne, à l'adresse suivante : <https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/bretagne-r9.html>

Il sera joint au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de participation du public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La cheffe de la division  
Évaluation Environnementale

**Monsieur le Président**  
**Brocéliande communauté**

**1 rue des Korrigans**  
**35380 PLÉLAN-LE-GRAND**